

ATTESTATION D'HONORABILITE SUR L'HONNEUR

Je soussigné **[Nom, prénom de l'encadrant]**,

.....

Né.e le..... **[Date de naissance de l'encadrant]**, à..... **[Lieu de naissance de l'entrepreneur]**,

De nationalité **[Nationalité de l'encadrant]**,

Demeurant **[Adresse de l'encadrant : n°, rue, code postal et ville]**.

Annexer la copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Exerçant la fonction de :

.....

Et agissant en qualité **[choix à cocher]**:

de bénévole

ou

de salarié

ou

d'entrepreneur individuel

ou

de dirigeant

De la structure **[Dénomination sociale]**

.....

.....

Le cas échéant forme juridique et numéro d'immatriculation/inscription:.....

.....

Adresse/ siège social :

.....

.....

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 102-1 de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

J'ai bien noté que :

➤ Nul ne peut exercer les fonctions d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité de jeux vidéo ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, à titre rémunéré ou bénévole, ou exercer les fonctions d'arbitre ou de juge dans de telles activités, ni intervenir auprès de mineurs au sein d'un établissement dans lequel sont pratiquées des activités de jeux vidéo s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;

2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;

3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;

4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;

5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;

6° Au livre IV du même code ;

7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;

8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;

9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure.

➤ En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité de jeux vidéo auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse, ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.

➤ En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité de jeux vidéo s'il a été définitivement condamné par le juge pénal pour crime ou délit à caractère terroriste.

Et je déclare sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale ou administrative telle que prévue par la loi susvisée.

Je déclare expressément que la présente déclaration est sincère et véritable.

Fait à le/...../...../ Signature du déclarant

L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Mentions relatives au RGPD

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) les informations recueillies sur ceattestation sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservées sous un format papier.

Le responsable du traitement est(à compléter).

Les données collectées le sont dans le cadre d'une obligation légale et d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées à première demande des services de l'Etat ou des tribunaux.

Les données sont conservées pendant toute la durée de l'activité exercée par l'encadrant.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous pouvez écrire à l'adresse en joignant une copie de votre pièce d'identité.

Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés : • en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> • ou par écrit : CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.